



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 octobre 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 octobre 2006

**Aménagement de la rue de Cholette - Procédure par appel d'offres  
- Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre**

Président :  
**Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

***Conseillers :***

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

**Excusés :**

***Adjoints :***

Paul SAMOYAU

***Conseillers :***

Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006**

DELIBERATION D20060448

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE**

**Aménagement de la rue de Cholette - Procédure par appel d'offres - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur Alain BAUDIN Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

A la demande du Conseil de quartier Nord, la ville de Niort a décidé de lancer des études en vue de la requalification de la rue de Cholette. Cette dernière qui s'étend sur 1790 mètres linéaires et relie les quartiers de Surimeau, des Brizeaux et du Pontreau constitue la colonne vertébrale du secteur nord de la ville. Néanmoins, elle a pour particularité d'être seulement un espace de desserte sans véritable identité.

Le projet d'aménagement se concentre sur l'amélioration de la qualité de vie de ce lieu par la recherche d'un partage plus équilibré de l'espace public entre tous les usagers et, par extension, par la volonté de modération de la circulation et de la vitesse.

L'importance du périmètre de la rue de Cholette nécessite cependant d'appréhender la faisabilité de l'opération par un découpage sous forme de 3 tronçons définis de manière pertinente en fonction, soit du profil de voie, soit d'une priorité d'aménagement :

- Section « maréchal Leclerc » entre la rue du Maréchal Leclerc et la rue des Malbrues
- Section « Sarrazine » entre la rue des Malbrues et la rue des Mésanges
- Section « rue d'Antes » entre la rue des Mésanges et la rue d'Antes

Ainsi, si les études préliminaires et d'avant projet portent, pour garder une cohérence d'aménagement, sur l'ensemble du périmètre, seules les sections « maréchal Leclerc » et « rue d'Antes » sont définies comme prioritaires, en liaison avec le conseil de quartier. Elles font l'objet, en tranches conditionnelles toutefois, des éléments « projet » et du suivi de travaux. Le coût de l'enveloppe des travaux pour ces 2 sections est estimé à 1 370 000 euros HT.

Une consultation par appel d'offres pour la passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre a été réalisée. Les propositions des candidats ont été analysées le 9 octobre 2006 par une commission réunie comme un jury et constituée, outre la Commission d'Appel d'Offres, de personnalités compétentes. Cette commission a désigné l'attributaire du marché. Il s'agit du groupement A2I Infra pour un montant de 115 392,00 euros HT, soit 138 008,83 euros TTC.

La dépense est inscrite au chapitre 20 - Fonction 8241 – Article 2031.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres au groupement A2I Infra comme maître d'oeuvre de l'aménagement de la rue de Cholette pour un prix provisoire de 138 008,83 euros TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de maîtrise d'oeuvre.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

